

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie

Liberté Égalité Fraternité

Récépissé de déclaration de changement de dénomination sociale site soumis à enregistrement n° UBDEO/ERA/23/70 en date du 15 MAI 2023 Société GEODIS CL PHARMA sur la commune de Val de Reuil

Le préfet de l'Eure

VU

le Code de l'environnement et notamment son titre 1er du livre V et notamment l'article R 512-68,

l'arrêté préfectoral n°D3-B4-08-268 du 15 décembre 2008 autorisant la société PHARMALOG à exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement sur la commune de Val de Reuil (27100),

CERTIFIE

Avoir reçu le 21 décembre 2021, la déclaration de changement de dénomination sociale par la société GEODIS CL PHARMA dont le siège social est situé zone industrielle Pharma Parc à Val de Reuil (27100) pour une installation exploitée à la même adresse.

ARTICLE 1 - CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

Ancienne dénomination sociale :

SOCIÉTÉ	PHARMALOG
SIÈGE SOCIAL	Zone Industrielle Pharma Parc – 27100 Val de Reuil
ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT	Zone Industrielle Pharma Parc – 27100 Val de Reuil
SIRET ÉTABLISSEMENT	39917067900035

Nouvelle dénomination sociale :

SOCIÉTÉ	GEODIS CL PHARMA	
SIÈGE SOCIAL	Zone Industrielle Pharma Parc – 27100 Val de Reuil	
ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT	Zone Industrielle Pharma Parc – 27100 Val de Reuil	
SIRET ÉTABLISSEMENT	39917067900035	

ARTICLE 2 - ARRÊTÉS APPLICABLES

Sont notamment applicables à l'établissement les prescriptions qui le concernent des textes cités cidessous.

Dates	Textes	
15/12/08	Arrêté d'autorisation D3-B4-08-268	

Il est de la responsabilité de l'exploitant de se référer aux arrêtés ministériels en vigueur, relatifs aux prescriptions générales, applicables au titre des rubriques de son activité.

Pour le préfet et par délégation,

La secrétaire générale de la préfecture

Isabelle DORLIAT-POUZET